

## **PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE**

### **23<sup>e</sup> Réunion du Groupe de Travail 1 du LDAC Stocks de grands migrateurs et ORGP de thonidés**

**Mardi 23 octobre 2018. 09h30 - 13h30  
Hôtel NH Brussels EU Berlaymont - Boulevard de Charlemagne 11-19  
Rond Schuman. Bruxelles, Belgique.**

**Président : M. Michel Goujon  
Vice-président : M. Julio Morón**

#### **1. Bienvenue du Président.**

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, ouvre la séance en remerciant les représentants de la Commission, les experts invités et les membres du Groupe de Travail 1 présents pour leur participation.

**L'annexe I contient la liste des personnes présentes à titre de membres et d'observateurs.**

#### **2. Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT1 - Bruxelles, 7 mars 2018**

Le procès-verbal de la précédente réunion du GT1 est approuvé sans objections ni modifications.

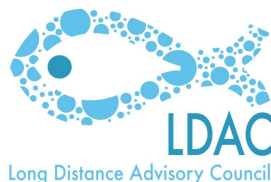
#### **3. Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est adopté sans commentaires ni propositions de points supplémentaires.

#### **4. Présentation scientifique sur le travail en cours en matière de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP), de règles de contrôle des captures (HCR) et de mesures de gestion pour les stocks de thons tropicaux dans les Organisations Régionales de Pêche - Dr. Josu Santiago (AZTI-SECOFAD).**

Le Dr. Santiago résume le contenu de sa présentation qui se structure autour de trois axes :

1. État des ressources (RMD, approche de précaution et diagramme de Kobe) et mesures de gestion en vigueur pour les stocks de thonidés tropicaux par pêche ;  
80 % des captures mondiales de thonidés tropicaux s'effectuent sur des stocks qui affichent un bon état biologique, avec quelques exceptions inquiétantes comme le thon à nageoires jaunes (YFT) du Pacifique ou le thon obèse (BET) de l'Atlantique.
2. Règles de contrôle des captures (HCR) dans les ORGP (BRP et limites).



3. Autres questions : Groupes de Travail des ORGP sur les DCP pour avoir plus d'information sur les indicateurs d'abondance (CPUE) à l'aide des captures, des efforts et de l'impact des activités des navires thoniers senneurs sur l'écosystème marin. Pour cela, des technologies comme les bouées munies d'écosondes de suivi électronique (e-tracking) des DCP sont utilisées, entre autres.

Questions posées par les personnes présentes :

M. Morón (OPAGAC) se livre à une réflexion générale sur l'objectif du Groupe de Travail inter-ORGP consacré aux DCP et il parle de la gestion des thonidés tropicaux. Il regrette que l'accent soit mis sur l'aspect « engin nuisible » dans la pêche à la senne avec des DCP et qu'on lui attribue la mauvaise situation de certaines ressources, alors que les informations essentielles dont on dispose font état d'abondance (CPUE). La flottille palangrière asiatique, qui transborde en haute mer, n'arrive pas à 5 % de couverture d'observateurs et se livre à des pratiques de *high grading* et d'échange de distribution de captures sur exigence du marché japonais (les thons doivent faire plus d'1 mètre de long). Cela donne lieu à une sous-estimation des captures de juvéniles non déclarées.

Il avance qu'il convient de consacrer plus de ressources à la recherche scientifique et surveiller de façon plus fiable les CPUE de la palangre, qui représentent environ 40-50 % du niveau mondial de captures pour des espèces comme le thon obèse dans l'Atlantique. Pour cela, il est nécessaire de compter avec la collaboration de la flottille de pêche impliquée et des états de pavillon au plan interne et au niveau des accords dans les ORGP.

Edelmiro Ulloa (ANAPA) soutient l'obligation de transborder dans les ports CICTA, tout comme la flotte palangrière de surface européenne y est obligée par la réglementation communautaire.

Raúl García (WWF) se demande ce que l'on peut faire pour progresser au niveau de la fixation des règles de contrôle des captures (HCR) pour toutes les pêcheries de thonidés, à commencer par la CSBT, en passant par la CITT et plus récemment la CICAA ou la CTOI. Il rappelle que pour le thon obèse, cela fait plus de dix ans que l'on étudie d'une part la façon de mitiger les captures de juvéniles dans la pêche pratiquée à l'aide de DCP et d'autre part des mesures de fermeture spatio-temporelles vouées à améliorer la sélectivité.

Réponses du conférencier

Le Dr. Santiago souligne que l'UE a progressé au niveau du développement de la proposition de HCR dans les ORGP de thonidés, et que le soutien à la science s'est matérialisé par le financement communautaire de divers projets de recherche, par exemple CECOFAD-1 et CECOFAD-2, emmenés par l'IRD, l'IEO et l'AZTI avec la collaboration du secteur.

Quant à la mitigation des captures de juvéniles de thon obèse ou de thon à nageoires jaunes, il précise que le travail se poursuit, bien que sans avancées significatives. Cela dit, dans certaines régions comme le Pacifique, des patrons spatio-temporels et « *hotspots* » ou zones de concentration de juvéniles ont pu être identifiés.

Une autre ligne d'étude est la discrimination acoustique des espèces à l'aide de sondes multifréquences. À cet égard, le processus de discrimination du thon obèse et du listao est prêt et le travail porte actuellement sur le thon à nageoires jaunes.

La présentation complète du Dr. Santiago est disponible sur la page consacrée aux réunions en suivant ce lien :

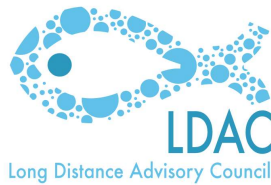
<http://ldac.ldac.eu/attachment/a07f4243-64e3-40c3-b652-e888c19a72d3>

#### **ACTIONS**

- **Le LDAC va demander à la Commission par voie de lettre officielle de réviser les méthodes de calcul et d'accroître la couverture des observateurs pour mieux estimer les indices d'abondance (CPUE) de la flotte palangrière asiatique ciblant les thonidés tropicaux dans la zone réglementaire de la CICAA. De plus, le Conseil Consultatif va renouveler sa demande d'interdiction des transbordements non supervisés en haute mer pour ces flottilles ; solliciter l'accroissement du pourcentage de couverture des observateurs de 5 % à 20 % ; demander l'adoption de la politique des nageoires naturellement attachées à la CICTA ; et proposer le critère « no data no Fish ».**
- **La Commission devra ainsi exiger aux ORGP thonières de développer des indicateurs cible de conformité accessibles au public.**

#### **5. Présentation des résultats du projet FAD WATCH (AZTI-OPAGAC)**

Le Dr. Josu Santiago présente ce projet de collaboration entre la flottille espagnole d'OPAGAC, l'organisme scientifique AZTI et une ONG locale des Seychelles. Il vise à la localisation et la capture de DCP abandonnés, perdus ou volés, pour éviter les dommages à l'environnement marin et les échouages sur les récifs de corail ou les plages dans la ZEE des Seychelles. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'amélioration des pêcheries (FIP pour les sigles en anglais) que développe OPAGAC depuis 2016. Son principal résultat indique que moins de 1 % des bouées totales déposées dans la ZEE de l'archipel des Seychelles finissent échouées. Quant aux DCP, un total de 335 dispositifs a été intercepté, dont 74 % ne présentent pas d'épisodes d'enchevêtrement. Et concernant les tortues, on en a trouvé 5 enchevêtrées, dont 2 vivantes.



Les résultats de ce projet sont disponibles sur le lien suivant :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/d5edb7eb-6601-4008-a42d-06062b6da6f8>

- Le document spécifique intitulé « *FAD Watch: a collaborative initiative to minimize the impact of FADs in coastal ecosystem* » peut être consulté sur le lien :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/dd288cfa-8f2f-48f2-9a1e-42de74261edf>

M. Michel Goujon précise qu'ORTHONGEL participe également à un FIP impliquant toute la flottille thonière à la senne dans l'Océan Indien et les usines de transformation et qu'ORTHONGEL souhaite proposer dans ce FIP que ce projet soit élargi à la flottille participante.

#### **ACTIONS :**

- Le Secrétariat mettra à la disposition des membres et personnes intéressées, sur le site Internet du LDAC, les présentations relatives aux mesures de contrôle des captures (HCR) et de gestion pour les thonidés tropicaux dans les ORGP (DCP compris) et la présentation du projet FADWATCH d'AZTI et OPAGAC réalisée par le Dr. Josu Santiago (AZTI).

- Un point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT1 pour étudier la possibilité de demander à l'UE d'élargir la portée du projet Fad Watch à d'autres flottilles de senneurs européens et non-européens dans l'Océan Indien. De plus, le Groupe de Travail chargé des écosystèmes tentera d'introduire cette recommandation à la CTOI. Pour cela, un projet de proposition dressé par un groupe composé de Julio Morón, Michel Goujon et Josu Santiago, en présence du Secrétariat, sera soumis.

#### **6. Prochaines étapes pour le développement d'un décalogue de bonnes pratiques en matière d'utilisation et de gestion des Dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour les pêcheries à la senne de thonidés tropicaux.**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, indique que ces dernières semaines le Secrétariat a reçu plusieurs commentaires et contributions au projet de document sur les DCP, qui doivent être analysés et révisés dans le détail.

#### **ACTION :**

Le document contenant un guide des bonnes pratiques pour l'utilisation et la gestion des DCP sera révisé, sa structure et son approche devant être modifiées. Le groupe technique d'experts, ou « task force » formé par Michel Goujon, Julio Morón, Anertz Muniategui et Josu Santiago se réunira et se fixera pour objectif la présentation d'un projet que le Secrétariat diffusera avant la prochaine réunion du GT1 pour débat.

#### **7. Développement du processus de Kobe pour les ORGP de thonidés.**

M. Stefan Depypere, président du processus de Kobe des ORGP, indique que plusieurs dirigeants des ORGP travaillent au développement mais que les progrès sont lents car il est difficile d'obtenir la collaboration de tous en dépit des différentes méthodes adoptées et des téléconférences. En effet le nombre de membres du Conseil de direction est élevé puisque tous les présidents et secrétaires ou directeurs exécutifs des ORGP concernées sont représentés.

Il ajoute que le processus de Kobe tire son élan des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, challenge global visant à accroître la transparence et la disponibilité des données.

Il souligne qu'au cours de la dernière réunion biennale du Comité des pêches de la FAO, il a été convenu de poursuivre le travail et l'échange des expériences et bonnes pratiques avec le Secrétariat.

Le premier pilier est structurel, ce qui fait que l'on envisage la création de groupes techniques, pas uniquement pour les DCP mais aussi pour les règles de contrôle des captures (HCR) et les stratégies d'évaluation (MSE), sans oublier le suivi, le contrôle et la surveillance (SCV).

Le deuxième pilier du processus de Kobe est le dialogue et la participation de tous les experts et parties prenantes.

Le troisième pilier porte sur la réalisation d'une étude de viabilité visant à créer ce groupe à titre permanent, avec le soutien de la FAO.

Il ajoute que pour le moment il n'y a pas de recommandations, seulement des suggestions. Cette relance du processus de Kobe devrait fournir des résultats positifs, avec l'implication du plus grand nombre d'intéressés et l'inclusion dans le groupe de travail chargé des DCP de la communauté scientifique, du secteur et de la flotte de pêche et des représentants de la société civile. Ce processus sera présenté à la CICTA, puis ensuite à la CTOI et à la CITT.

Par ailleurs, la représentante de la CE, Mme Angela Martini, insiste sur le fait que consolider ce processus ne sera pas facile car il y a des réticences et il faudra l'implication de nombreuses parties. Elle croit que le plus adapté serait de lui accorder une approche pragmatique, avec des réunions techniques spécifiques inter-ORGP comme celle tenue sur la connaissance et la gestion des DCP à Madrid il y a deux ans ou la réunion conjointe sur les MCS de Vancouver.

#### **ACTIONS :**

**- Un suivi de l'évolution du processus de Kobe dans les ORGP thonières et de la progression au niveau des trois piliers sur lesquels il se fonde sera mis en place. La Commission devra solliciter aux ORGP s'inscrivant dans ce processus de mettre à la disposition de tous les intéressés leurs indicateurs de conformité aux objectifs indiqués dans les piliers.**

**- De plus, le GT1 inscrira ce débat dans le contexte du processus d'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et de la gestion de la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BJN) des Nations Unies dans un souci d'alignement des défis pour l'amélioration du fonctionnement des ORGP et la coopération sur le recueil amélioré des données.**

## **8. IATTC - Commission interaméricaine du thon tropical : Rapport des conclusions de la 93ème réunion annuelle de la CITT (San Diego, 24-30 août 2018)**

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, souligne que cette réunion a été principalement axée sur les niveaux d'abondance des stocks de thonidés tropicaux, et qu'il est très difficile de prendre une décision bien fondée du fait des doutes, importants, existant par rapport aux indicateurs d'abondance.

D'une part les débats ont porté sur l'établissement d'un plan de rétablissement pour le stock de thon obèse (BET) étant donné le mauvais état dans lequel il se trouve. Une recommandation a voulu limiter et « geler » le nombre de DCP mais elle a été rejetée, la mesure de gestion en vigueur ayant été maintenue.

Mme Martini a insisté sur l'importance de disposer d'un conseil scientifique fiable et solide pour connaître l'état des stocks, élément essentiel à la prise des mesures de gestion adéquates.

Par ailleurs, pour ce qui est du listao (SKJ), des exercices de marquage qui n'avaient jamais eu lieu auparavant sont en cours.

Pour le thon rouge (BFT), une mesure s'inscrivant dans la lignée du conseil scientifique a été prise. L'UE n'autorisera aucune augmentation du quota sur la base de l'approche de précaution.

Eu égard aux DCP, les dispositifs maillants limités sont obligatoires si l'on veut aller vers des DCP non maillants. Le critère suivi se base sur le guide des bonnes pratiques adopté par l'ISSF, même si certaines flottilles comme la flottille américaine opposent une certaine résistance.

Quant au respect des mesures de contrôle, et concrètement de l'Accord relatif aux mesures du ressort l'état du port (PSMA pour les sigles en anglais) de la FAO, il y a des doutes par rapport à son éventuelle application chez certaines parties contractantes comme la Chine, qui ont fait objection à son adoption en alléguant un accroissement des charges bureaucratiques et administratives.

Par ailleurs, le Mexique a présenté une proposition de renforcement de la couverture des observateurs pour les palangriers, avec une approche progressive année par année et alliant observateurs humains et observateurs électroniques. Malheureusement, aucun consensus n'a été atteint, et, exactement comme cela avait été le cas pour la politique des nageoires attachées, les pays asiatiques dont la flottille palangrière est concernée ont manifesté leur opposition.

## **9. CICTA – Océan Atlantique**

### **9.1 Préparation de la 21ème réunion extraordinaire de la Commission de la CICTA (Dubrovnik, 10-19 novembre 2018).**

? pas de relevé de conclusions. Il faudrait peut-être dire que les points 9.1 et 9.2 ont été traités ensemble ?

### **9.2 Contributions et commentaires des membres en vue de la rédaction d'un avis sur les stocks d'intérêt.**

Les deux points ont été traités ensemble.

La représentante de la CE, Mme. Angela Martini, explique que la Commission se réunit avec le Japon et les États-Unis et elle insiste sur le fait que le grand problème est la surpêche de thon obèse (BET) de l'Atlantique. L'UE souligne donc l'importance de prendre des mesures urgentes de rétablissement. Elle souligne aussi la proposition de réduction du nombre de DCP et du nombre de navires auxiliaires d'approvisionnement. Enfin il est proposé d'augmenter la période de fermeture de 2 à 3 mois pour la flotte de senneurs et d'élargir la zone de fermeture à la Zone réglementaire de la Convention.

### **ACTION**

**Un débat s'ensuit, et au vu des commentaires et avis divergents entre les représentants de la flotte de senneurs européens et les ONG, il est tacitement décidé de ne pas poursuivre dans cette voie et de ne délivrer aucun avis spécifique écrit à la Commission sur cette question. Et ce, à titre exceptionnel. Les organisations membres du LDAC ont déjà manifesté leurs positions lors de la réunion technique préparatoire de coordination avec la DG MARE et il est convenu de réfléchir au rôle du LDAC à l'avenir, à la valeur de la contribution qu'il apporte à cette ORGP.**

## **10. CTOI – Océan Indien**

### **10.1 Conclusions de la 22ème session annuelle (Bangkok, 21–25/05/2018)**

Mme Angela Martini, représentante de la CE, explique qu'il y a deux problèmes fondamentaux : 1. Les débats sur les critères d'allocation des possibilités de pêche ; et 2. Une organisation dysfonctionnelle doublée d'un manque de volonté politique par rapport au manque de données fournies (absence d'informations des États membres, manque de capacité, etc.), sans oublier le défaut de gouvernance.

Comme note positive, elle souligne que lors de cette réunion annuelle, l'ambiance de travail entre les parties contractantes était meilleure, que la coopération et le dialogue se sont améliorés. C'est à son avis un progrès.

Les critères d'allocation n'ont pas été soumis au vote mais ont fait l'objet d'une proposition des pays côtiers et d'une autre de l'UE. L'idée de faire appel à un consultant indépendant pour réaliser des simulations a été approuvée mais l'on attend pour le moment de plus amples précisions.



L'on espère que les résultats pourront être présentés au comité technique qui aura lieu au mois de mars aux Seychelles, pour débat ultérieur lors de la réunion annuelle.

Le désir de s'engager à poursuivre un dialogue continu est là, et il est très important que les membres comprennent les conséquences des décisions au plan local.

Par ailleurs, pour les requins, le Mexique a proposé de placer la lamie à nez pointu (*shortfin mako*) sur la liste des espèces de l'Annexe II CITES. Quant au requin bleu, l'UE a proposé d'en réduire les captures. Finalement la CTOI a adopté une proposition peu ambitieuse quant à l'amélioration du reporting relatif aux captures. La gestion des requins est un exemple clair du peu d'action de cette ORGP.

### **10.2 Création d'un GT de la Commission des thonidés de l'Océan Indien (CTOI) chargé des aspects professionnels et socioéconomiques de la pêche : suivi de l'avis de soutien du LDAC et réponse de la CE.**

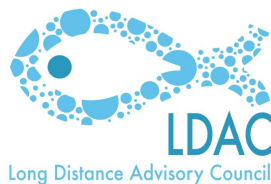
M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, demande où en est le Groupe de Travail de la CTOI concernant les aspects professionnels et socioéconomiques de la pêche.

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, répond qu'une société de consultance a été engagée pour se livrer à l'étude en question. Les termes de référence sont déjà rédigés et même si cela n'a pas été spécifiquement exprimé, ces aspects professionnels et socioéconomiques pourraient être mis en lien avec des domaines concrets.

#### **ACTION :**

**Le Secrétariat enverra à Mme Angela Martini la correspondance échangée entre le LDAC et la Commission par rapport à la création d'un Groupe de Travail à la CTOI chargé des conditions professionnelles et socioéconomiques dans la pêche dans l'Océan Indien.**





## **11. WCPFC – Pacifique central et occidental**

### **11.1. Nouveautés en vue de la préparation de la 15ème réunion ordinaire annuelle (9-14 décembre 2018)**

M. Orlando Fachada, représentant de la CE, indique qu'il y a eu un débat sur le processus de Kobe pour les ORGP thonières au sein de la WCPFC, la Nouvelle Zélande et l'Australie ayant manifesté leur soutien général, malgré quelques réserves notables quant à la structure de la réunion et au calendrier.

Il souligne qu'une réunion du Comité technique de conformité et de contrôle a eu lieu, avec la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion comme principal sujet de discussion. En ce qui concerne la flotte européenne, les informations sur la VSM fournies au secrétariat posent quelques problèmes non résolus. La prochaine réunion annuelle aura lieu à Honolulu au mois de décembre. En ce qui concerne la conformité, y seront abordées, entre autres, les actions contre les navires se livrant à des activités sans licence ou de pêche INDNR et les éventuelles mesures de correction par rapport au suivi, contrôle et surveillance la part de les états de pavillon.

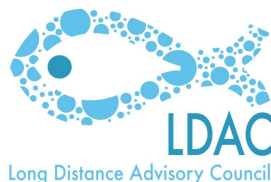
Par ailleurs, le représentant indique qu'il y a eu des discussions techniques sur la façon de mitiger l'impact des captures d'oiseaux marins et proposant l'extension à 25 ° au sud de la zone d'application des mesures d'atténuation actuelles, ainsi qu'une mesure facultative (protection des hameçons) apparemment efficace.

Les Îles Marshall ont proposé, dans le cadre de l'accord FAO relatif aux mesures du ressort de l'état du port (PSMA), d'interdire les transbordements en mer. Il n'était pas clair si l'intention des Îles Marshall était d'obliger toutes les flottes à effectuer des transbordements dans le port pour exercer un contrôle plus efficace, éviter les activités liées à la pêche illégale et générer un certain rendement socio-économique grâce à cette activité le transbordement dans la zone économique exclusive n'ayant aucune influence en termes de surveillance et de contrôle et probablement dans l'objectif de payer un droit de douane aux États côtiers. Aucun accord sur cette proposition n'a été atteint.

Un débat sur les thonidés tropicaux a aussi eu lieu. Cette année, aucune nouvelle mesure ne devrait être adoptée de façon immédiate. Eu égard aux DCP, il serait désirable de réduire leur nombre et qu'ils soient biodégradables et non emmêlant, mais toute proposition est naturellement prématurée de parler des DCPs biodégradables pour l'instant par rapport car de plus amples recherches sur les matériaux et leur dégradation restent à faire.

#### Débat et questions de la part des membres :

M. Julio Morón (OPAGAC) demande si la proposition des îles Cook d'implanter des observateurs électroniques à bord des senneurs et palangriers a été mentionnée. Il souligne qu'OPAGAC a déjà mis en marche un programme pilote sur les navires qui pêchent dans ce pays.



Le représentant de la CE, M. Orlando Fachada, répond qu'il n'y a pas eu de discussions pertinentes sur le sujet, mais souligne qu'il y a un manque de transparence de la part des États côtiers en ce qui concerne les rapports d'observateur des campagnes d'observation. En fait, il est même difficile pour les États côtiers de partager les rapports d'observateurs humains à bord, ce qui est essentiel pour discuter de la conformité. En outre, il a déclaré que certains pays, comme l'Australie ont toutefois des observateurs électroniques, et non pas humains, à bord de leurs palangriers.

Mme Sandra Jen, observatrice de PEW, demande si l'UE va effectuer une quelconque recommandation par rapport aux DCP lors de la réunion annuelle de la WCPFC.

M. Fachada (CE) répond que l'UE a l'intention de proposer des mesures pour l'adoption d'utilisation des DCP non maillants. Mais quant à limiter le nombre de DCP, les informations manquent encore pour pouvoir effectuer une proposition spécifique.

## **11.2. Questions des membres et identification des thèmes d'intérêt.**

### **Présentation du programme d'amélioration des pêcheries (FIP) « BLUES »**

M. Edelmiro Ulloa (ANAPA/ANAMER/ACEMIX/AGARBA) explique que les quatre organisations de producteurs de palangre de surface existant en Galice et en Espagne (OPROMAR ; ORPAGU ; OP-07-Lugo et OPPC-3 d'ARVI) ont établi un FIP pour les pêcheries d'espadon et de requin bleu. La représentation de la palangre de surface espagnole est de 4 associations d'armateurs, qui représentent 90 % des captures de la flotte communautaire de ces espèces. À cette initiative, sont venues s'ajouter les 13 entreprises qui composent l'association Anecteam et qui représentent 80 % de la chaîne d'approvisionnement de l'UE.

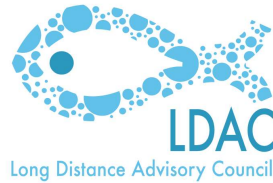
On parle au total de 160 navires qui composent 95 % de la flotte communautaire ciblant ces espèces dans les Océans Atlantique, Indien et Pacifique.

L'idée est d'appliquer des pratiques durables, dotées de standards de durabilité plus stricts, et d'améliorer la connaissance scientifique dans les pêcheries à travers une plus grande collaboration scientifique pour pouvoir garantir des pêcheries palangrières de surface européennes plus durables et responsables.

La collaboration du LDAC est attendue pour avancer dans ce processus et promouvoir cette initiative et d'autres, comme le Protocole d'accord signé entre des organisations de pêche palangrière espagnoles et japonaises et visant l'amélioration de la gestion des espèces.

#### **ACTIONS :**

- **Le Secrétariat du LDAC ajoutera les liens vers les informations sur le FIP BLUES que M. Edelmiro Ulloa (ANAPA-ARVI) a présenté durant la réunion en représentation de la flotte palangrière de surface espagnole pour le requin bleu et l'espadon.**
- **Sur proposition du Président du GT1, M. Ulloa sera invité à présenter les données actualisées du FIP BLUES lors d'une prochaine rencontre du groupe de travail.**



## **12. Informations concernant les réunions externes d'intérêt pour le GT1 avec présence de membres.**

Aucune intervention sur ce point suggéré par le Président.

## **13. Date et lieu de la prochaine réunion.**

Le Secrétariat annonce que la prochaine réunion aura lieu au mois de mars 2019 à Bruxelles. Les membres et observateurs intéressés seront prévenus de la date exacte dès que possible.

## **ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS**

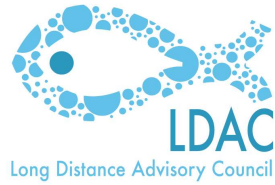
### **Groupe de Travail 1 du LDAC Bruxelles, le 23 octobre 2018**

#### **MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL 1**

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Julio Morón. OPAGAC
3. Despina Symons. EBCD
4. Marc Ghiglia. UAPF
5. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
6. Sergio López. OPP-Lugo
7. Rocio Béjar. CEPESCA
8. Juan Manuel Liria. CEPESCA
9. Iván López. AGARBA/CEPESCA
10. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
11. Luis Vicente. ADAPI
12. Georg Werner. EJF
13. Raúl García. WWF
14. Daniel Voces. EUROPECHE
15. Juan Manuel Trujillo. ETF
16. Frédéric Le Manach. BLOOM
17. Vanya Vulperhorst. OCEANA

#### **OBSERVATEURS**

1. Angela Martini. (Kobe, CITT, CICAA, CTOI)
2. Orlando Fachada. (WCPFC – Pacifique central et occidental)
3. Sandra Jen. Consultante pour PWE Charitable Trusts
4. Stefan Depypere. Comité de pilotage Kobe



5. Ylva Mattsson. Swedish Agency for Marine and Water Management
6. Josu Santiago. AZTI
7. Benoît Guérin. Consultant
8. Alexandre Rodríguez. Secrétariat du LDAC
9. Manuela Iglesias. Secrétariat du LDAC
10. Marta de Lucas. Secrétariat du LDAC

VERSION PROVISOIRE